
SOMMAIRE

La vie de la Plateforme Pastorale du Tchad	P1
Quelques appuis au secteur Pastoral au Tchad	P8
Pastoralisme au-delà de nos frontières	P10
Perspectives	P15
A lire sur le pastoralisme	P16



Photo : Expertise collective des acteurs du pastoralisme tchadien au cœur de la transhumance au centre des Alpes françaises (Bonnet, 2019)

A- LA VIE DE LA PLATEFORME PASTORALE DU TCHAD

A.1- Les écoles pilotes en milieu nomade ont effectivement démarré dans neuf campements

Dr. Pabamé SOUGNABE, Remy COURCIER, Bernard Bonnet

Huit écoles pilotes en fin de saison sèche dans 8 campements d'éleveurs dont six campements mobiles et deux campements fixes sont fonctionnelles depuis mai 2019

Après les missions de cadrage et celle définissant les « actions pilotes » pour l'éducation en milieu pastoral en 2018, dix communautés intéressées ainsi que les enseignants et les inspecteurs concernés ont été identifiés dans 5 provinces. 8 écoles pilotes ont été lancées en fin de saison sèche (au début Mai) dans 8 campements d'éleveurs dont six campements mobiles et deux campements fixes (Tableau ci-dessous). Le démarrage des cours dans les deux campements de la province de Wadi Fira est prévu début Juillet.

Tableau 1 : Les « écoles pilotes » du PASTOR choisies dans 5 provinces

Provinces	Campement
Sila	Chigal – Fakhara
	Bahr Azoum
Salamat	Koubou Azarak
	Adouma
Mandoul	Bedaya (pont1)
	Fargani – Goundi
Guera	Tchoffio
	Chaouir Abounouroua
Wadi Fira	Zag Zag
	Chokhara

Avant ce démarrage, les dispositions pratiques qui ont été prises ont été: confirmation de l'intérêt des parents après présentation de l'expérimentation proposée, recrutement de dix maîtres communautaires et leur formation ainsi que celle des IPEPs concernés, la mise en place, à travers quatre jours de formation d'une Association des Parents d'Elèves (APE) dans chaque campement et l'équipement de chaque école avec des matériels didactiques (manuel et meuble du maître, cahiers de suivi, tableau, nattes, ardoises,...).



Quatre éléments de stratégie ont été développés pour permettre la réussite de ces écoles : les choix de l'enseignant, la mobilité des écoles (congés pendant les périodes de déplacement d'une zone à l'autre), la flexibilité de l'année scolaire (période de démarrage et congés en fonction de la mobilité des campements) et les horaires de classe et enfin les modalités de paiement des maîtres communautaires.

Les critères de choix des enseignants : bien que la priorité ait été donnée aux enseignants issus du milieu pastoral en général et de la communauté d'éleveurs choisies pour l'action pilote en particulier, dans un seul cas un tel recrutement a été possible. Une sélection a permis de ne recruter que des enseignants conscients des particularités du travail qui leur est proposé (vie dans des campements éloignés, périodes de travail décidées en fonction des choix de la communauté,...).

Mobilité des écoles : au lieu que ça soit les enfants qui partent vers l'école, ce sont les écoles qui sont installées là où sont les enfants en s'adaptant aux modes de vie et aux systèmes de production des communautés pastorales. Dans les campements mobiles, l'enseignant suit la communauté et fait l'école là où la communauté se réinstalle pour une longue période. Dans la zone d'Arada la communauté a proposé que l'enseignant soit doté d'un petit

noyau de femmes productrices (dramadaires) pour lui permettre de constituer son troupeau et mieux s'intégrer dans la communauté.

La flexibilité de l'année scolaire et les horaires de classe. Le constat est que l'année scolaire et les horaires pratiqués actuellement au Tchad ont été principalement adaptés aux activités agricoles : vacances en saison des pluies pour permettre aux enfants d'aider leurs parents dans les activités champêtres. Alors qu'en milieu pastoral, la période la plus éprouvante des activités pastorales se situe en saison sèche avec les corvées d'eau pour l'abreuvement des animaux et un travail de gardiennage exigeant. C'est dans ce contexte que les écoles en milieu nomade devront s'adapter à ces réalités : les écoles démarrent en début de saison des pluies et les enfants vont en vacances quand les communautés se déplaceront d'une zone à l'autre. Chacune des communautés choisies ayant son propre fonctionnement des solutions pertinentes seront recherchées et les éventuelles difficultés d'adaptation des services de l'Éducation à ces rythmes atypiques sera étudiée. Les horaires de classe seront également laissés à des arrangements entre l'enseignant et sa communauté hôte. On peut imaginer par exemple : entre 6-7h enseignement coranique, entre 7-8h traite de lait, 8-8h30 l'enfant prend son petit déjeuner et la classe peut débuter vers 9h.

Modalités de paiement des enseignants : Avec les nouvelles Technologies d'Informations et de la Communication (TIC), la mobilité de la communauté pastorale n'est plus un facteur limitant pour le paiement des enseignants. Les opportunités offertes par les compagnies de la téléphonie mobile (Airtel et Tigo) avec les systèmes Airtelmoney et Tigocash permettent de résoudre cette contrainte. Cependant, il peut arriver que la mobilité amène la communauté dans des zones non-couvertes par ces compagnies ne pouvant pas permettre aux responsables de l'APE de recevoir la subvention du PASTOR qui leur permet le paiement de l'enseignant, des dispositions sont prises pour qu'ils soient payés régulièrement par des avances sur le fonds de l'APE.



Inchallah, nous reviendrons vers vous avec les résultats de la première année des actions pilotes d'éducation en milieu nomade.

A.2- Les actions pilotes en faveur de l'accès des éleveurs nomades aux services de santé ont démarré

Dr. Pabamé SOUGNABE extrait du rapport de Jean-Baptiste Hanon et Mahamat Abdérahim Toko.

Un programme d'activités et un dispositif ont été proposés pour la mise en œuvre des actions pilotes de santé mixte (animale et humaine en milieu nomade

Dans le cadre de la mise en œuvre du PASTOR, la Plateforme du Tchad a été amenée, comme dans le cas de l'éducation en milieu nomade, à accompagner la formulation d'actions pilotes de santé mixte (animale/humaine). C'est dans ce sens qu'une mission vient d'être réalisée en Mai 2019 par deux experts (un national et un international) pour proposer les actions pilotes du PASTOR. Cette étude fait suite à une mission de cadrage qui avait permis de cibler des zones potentielles d'intervention dans quatre provinces de l'Est du Tchad (Sila et Salamat) et du Sud (Moyen Chari et Mandoul). La mission de cadrage avait rencontré les principaux acteurs sur le terrain (éleveurs regroupés en organisations professionnelles (OPs), services publics de l'élevage et de la santé publique) en considérant les principales zones de concentration d'éleveurs en saison sèche et saison des pluies. Elle avait répertorié les structures sanitaires de santé et d'élevage correspondant à ces zones et listé les besoins essentiels et principales maladies animales et humaines rencontrées dans ces zones. La mission de l'expert (Dr B Hanon) a permis de confirmer et de préciser les informations collectées, de proposer un programme d'activités et un dispositif pour les mettre en œuvre, de confirmer les zones d'intervention et proposer un budget estimatif.

Les activités proposées s'articulent autour de cinq volets :

- 1) **Connaissance du milieu et études sur la situation initiale** : ce volet inclut des activités de cartographie des zones d'intervention avec géo-référencement des points d'intérêt pour la santé publique et l'élevage ; des enquêtes en santé animale et publique permettant de définir certains indicateurs et d'évaluer la situation initiale.
- 2) **Renforcement des capacités et des moyens** : ce volet comporte des actions de formation pour agents communautaires (auxiliaires de santé communautaire, accoucheuses traditionnelles, auxiliaires d'élevage), pour des agents des services techniques déconcentrés et pour les représentants d'éleveurs à travers les OP. Il comporte également un important appui matériel sous forme de réhabilitation et équipement de 4 postes vétérinaires et 4 centres de santé ainsi que la dotation de motos.
- 3) **Sensibilisation des éleveurs** à l'amélioration de la santé humaine et animale sur des thèmes liés à la prévention des maladies et l'hygiène.
- 4) **Campagnes de prévention et de soins curatifs** grâce à l'organisation de campagnes de vaccination conjointes (vaccination des enfants et femmes enceintes, combinées avec la vaccination du bétail) d'une part et d'autre part l'organisation de tournées régulières d'équipes de santé mixtes et mobiles pouvant effectuer des actions préventives et curatives de base.
- 5) **Surveillance intégrée des maladies et de la malnutrition** : ce volet s'appuie sur un réseau d'agents communautaires et pourrait se faire en collaboration avec d'autres partenaires ayant acquis une expertise en matière de surveillance utilisant les nouvelles technologies mobiles (SySMob).

Pour mettre en œuvre ces actions, les différentes parties prenantes (Ministères de l'élevage et de la santé publique et leurs services techniques déconcentrés et organisations d'éleveurs) se verront confiées une partie des tâches et un dispositif de pilotage sera mis en place au niveau central avec une participation de la plateforme pastorale. Un système de suivi au niveau provincial ainsi qu'une coordination locale par une assistance technique du PASTOR sont proposées. Une feuille de route et un chronogramme estimatif sont également présentés pour les actions à mettre en œuvre qui se dérouleront en quatre phases successives : préparation, renforcement des capacités, phase opérationnelle et consolidation.

Compte tenu du caractère pilote de ces actions et du large éventail d'activités proposées mais aussi des limites de l'enveloppe budgétaire disponible, il est proposé de cibler deux zones d'interventions dans les provinces de Sila (Est) et du Moyen Chari (Sud). Ces zones seront centrées autour de 8 infrastructures sanitaires (postes vétérinaires et centres de santé) sélectionnées parmi celles pré-identifiées dans les zones de concentration d'éleveurs en saison sèche.

A3- Les cellules d'entretien et de maintenance durable des ouvrages hydrauliques pastoraux dans le Ouaddaï et Guéra sont fonctionnelles

Remy COURCIER & Dr. Pabame SOUGNABE

La maintenance et l'entretien des ouvrages pastoraux constituent une préoccupation importante pour les acteurs du pastoralisme, que ce soit pour les usagers, l'administration et l'ensemble des parties prenantes. Plusieurs projets sont intervenus au Tchad au cours des deux dernières décennies. Ces interventions, prises dans leur ensemble, représentent des investissements conséquents qu'il est nécessaire de préserver. Cependant, souvent les phases d'intervention des projets se terminent et l'entretien des ouvrages n'est souvent pas assuré par la suite.

C'est pour palier à ce manquement que les Programmes PASTOR et PRAPS avaient intégré lors de leur formulation en 2016, le financement d'une activité « pilote » spécifique : « mise en place dans deux Provinces d'un mécanisme pilote d'entretien et de maintenance durable des ouvrages hydrauliques ». Dans le cadre du PASTOR, deux (2) cellules pilotes ont été mises en place à Mongo (Guera) et Abéché (Ouaddaï). Elles ont été créées par les Gouverneurs de chaque Province et placées sous la supervision directe du Comité Technique Provincial (CPA). Elles sont structurées en deux (2) organes : un organe décisionnel présidé par le Délégué Provincial du Développement Rural et un Organe Technique Opérationnel.

Après leur création, ces Cellules ont été installées officiellement par le gouverneur devant les membres des CPA et ont déjà bénéficié d'une première formation leur permettant de démarrer un premier recensement dans chaque province de mares et puits pastoraux dont la réhabilitation serait « prioritaire » et qui pourrait être effectuée très bientôt grâce à des travaux dans le cadre des premiers fonds de la contrepartie nationale du PASTOR.

Deux (2) cellules d'entretien et de maintenance durable des ouvrages pastoraux ont été mises en place à Mongo (Guera) et Abéché (Ouaddaï). Elles ont été créées par les Gouverneurs de chaque Province et placées sous la supervision directe du Comité Technique Provincial (CPA).

A.4- La réflexion continue sur la sécurisation du foncier pastoral au Tchad

Remy COURCIER & Dr. Pabame SOUGNABE extrait du rapport de mission de Olivier BARRIERE.

Une réflexion est engagée par la PPT autour des enjeux de sécurisation du foncier pastoral et des possibilités d'une démarche de co-construction de conventions locales pour assurer un accès négocié aux espaces agro-pastoraux.

Pour alimenter la réflexion du groupe de travail de la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT) sur la question de la sécurisation du foncier agro-pastoral, une première mission (23/10 au 12/11/2018), constituée d'un expert international juriste (O Barrière) et deux consultants nationaux (un juriste Ivère Tougueyam et un pastoraliste Ousmane Mahamat Saleh) avait rencontré à N'Djamena les partenaires et institutions impliquées et a effectué aussi dix jours d'entretien de terrain dans le moyen Chari et le Mandoul. Les objectifs de la mission étaient de proposer des pistes d'actions après avoir :1) analysé les processus législatifs en cours en tenant compte de l'expérience du code pastoral et de la LOAH, 2) analysé avec les acteurs locaux du Moyen Chari et du Mandoul des enjeux de sécurisation du foncier pastoral et des possibilités d'une démarche de co-construction de conventions locales pour assurer un accès négocié aux espaces agro-pastoraux en viabilisant une entrée de droit négocié sur les ressources foncières et environnementales (agro-pastorales). Suite aux analyses du cadre législatif, des expériences effectuées au Sud notamment dans le cadre de conventions locales et des processus législatifs en cours, la mission présente dans son rapport des « propositions de réponses juridiques » à trois échelles : locale, provinciale et nationale:

Proposition 1) Reconnaissance et modalités pratiques d'élaboration du droit négocié par des conventions et chartes locales (assortis d'un canevas type à élaborer)

Proposition 2) formalisation d'un régime spécifique de détention de « droits d'usage » sur les espaces communs et un régime de possession foncière pour formaliser/reconnaître les droits d'exploitation agricoles (culture) ce qui permettra la reconnaissance des droits endogènes.

Proposition 3) l'élevage pastoral est déclaré « d'intérêt général »

Proposition 4) Conférer un statut juridique à l'espace pastoral

Du fait de l'urgence des appuis aux processus en cours de révision du cadre législatif une seconde mission de la même équipe a été organisée en Mars 2019 avec une partie de terrain dans la zone du Lac Fitri. Lors de cette mission en province, les discours tenus lors d'une rencontre de 170 chefs traditionnels réunis par le Sultan du Fitri a bien fait apparaître la force du système traditionnel de gestion du foncier et de l'eau qui coexiste avec les règles imposées par l'État et arbitre jusqu'à ce jour les accès des agriculteurs des pêcheurs et des éleveurs aux ressources naturelles très convoitées de la zone (cultures de décrue du lac de « berbéré » et maraichage, abreuvement des animaux, les fourrages aquatiques de « bourgou », la pêche, la gomme arabique...). Cette coexistence de deux réalités « juridiques » et les propositions juridiques issues de la première mission ont été reprises largement lors des échanges entre « juristes » et intéressés qui ont été réunis au CEFOD le jeudi 21 février 2019 pour une table ronde sur le thème « Quel droit foncier au Tchad ? Plaidoyer pour un droit foncier rural adapté » qui a réuni plusieurs juristes et intéressés sous la présidence du doyen de l'Université de N'Djamena invités par le coordonnateur de l'observatoire du foncier.



A.5- Les résultats de l'Auto-évaluation des Organisations Professionnelles des éleveurs au Tchad.

Dr. Pabame SOUGNABE & Brenard Bonnet

Le PRAPS-TD et le PASTOR, ont initié une étude dans le but de rechercher des axes de construction d'organisations d'éleveurs mieux structurées et formés, capables d'auto promouvoir leurs activités d'élevage.

La contribution de l'élevage à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté pourrait être améliorée, si le secteur de l'élevage était mieux structuré et disposait d'organisations professionnelles dynamiques. L'atteinte de cet objectif de développement passe alors par une plus grande responsabilisation des acteurs directs des différentes filières de l'Elevage à travers leurs organisations professionnelles et interprofessionnelles. Ces organisations ont pour vocation la défense des intérêts et droits de leurs membres auprès des pouvoirs publics et des tiers, la fourniture de biens et de services à leurs membres et/ou la réalisation d'activités économiques au profit de leurs membres. Pour impulser un nouveau dynamisme aux principales organisations professionnelles faïtières, un appui a été apporté conjointement par ces deux projets sous forme d'accompagnement de leur bilan d'étape, du développement d'une feuille de route et d'un plan de renforcement des capacités de chacune de ces structures.

Cette activité d'auto évaluation vient en complément de travaux antérieurs menés dans le cadre de l'amélioration des compétences techniques et organisationnelles des acteurs de l'élevage.

C'est ainsi que, les principales Organisations Professionnelles (OP) Faïtières nationales notamment les interprofessions (CONFIFET et COPAFIB) se sont dotées de moyens méthodologiques et opérationnels leur permettant de se restructurer quand cela est nécessaire et d'accomplir à leur tour ce type d'appui à l'autoévaluation organisationnelle et fonctionnelle de leurs fédérations sur le terrain.

L'auto évaluation a permis également la collecte d'informations autorisant ainsi des appréciations d'ordre général sur le fonctionnement des organisations faïtières et des interprofessions. Ces appréciations se fondent aussi sur les textes juridiques nationaux et internationaux auxquels la République du Tchad a souscrit, notamment l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives. Au regard des données issues des entretiens et des contenus des statuts et règlements intérieurs de ces organisations, les constats suivants s'imposent : (i) la méconnaissance des contenus des textes de lois existantes par les leaders et les membres, (ii) la méconnaissance des dispositions des statuts et règlements intérieurs par une partie des responsables des faïtières et enfin, (iii) la faiblesse de la qualité de certains statuts et règlements intérieurs.

En plus de ces lacunes, on relève la quasi absence de l'organe de contrôle interne. Censé rassurer les membres d'une organisation sur la bonne gestion des ressources financières et matérielles de l'organisation ainsi que la bonne application des décisions issues de l'assemblée générale par le bureau exécutif, cet organe n'existe pas dans la plupart des organisations.

L'absence et/ou le dysfonctionnement de l'organe de contrôle interne, cumulée à l'irrégularité de la tenue des assemblées générales ne peut que donner le champ libre au bureau exécutif qui risque de se transformer en instance de prises de décisions en lieu et place de l'assemblée générale.

B- QUELQUES INFORMATIONS ET APPUIS AU SECTEUR PASTORAL AU TCHAD

B1- Un atelier Régional pour débattre de la problématique du pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale

Remy COURCIER & Dr. Pabame SOUGNABE

L'Afrique centrale entend offrir aux acteurs politiques et de la société Civile une plateforme de discussion sur les questions relatives au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière

Il s'est tenu du 09 au 11 avril 2019 à Ndjamena en République du Tchad, l'atelier régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique Centrale. L'objectif principal est d'offrir une plateforme de discussion sur les questions relatives au pastoralisme et à la transhumance en Afrique centrale. La rencontre fait suite à la cinquième session ordinaire du Conseil des Ministres du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) tenue à Libreville en République Gabonaise les 3 et 4 mars 2018 qui a décidé que le Secrétariat général de la CEEAC lance une réflexion en vue d'élaborer une réglementation communautaire qui contribuera à encadrer la transhumance en Afrique centrale. L'atelier est organisé en collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et la Gouvernement tchadien. Il a regroupé 70 participants experts des pays membres, CER (CEDEAO, IGAD), représentants des institutions partenaires la Société Civile et acteurs du secteur pastorale et du secteur agricole. L'atelier a débouché sur des recommandations assorties d'une feuille de route.

A l'endroit de la CEEAC : (i) assurer la coordination politique et diplomatique du processus d'élaboration de la réglementation communautaire sur la transhumance dans l'espace CEEAC, (ii) mobiliser des ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers pour accompagner le processus pour la mise en œuvre des mesures urgentes pour une transhumance transfrontalière apaisées.

A l'endroit de l'UNOCA et du système des Nations Unies : (i) continuer à accompagner le processus de l'élaboration de la réglementation communautaire jusqu'à son aboutissement y compris à travers la facilitation des dialogues politiques entre les Etats, (ii) continuer les plaidoyers auprès des autres instances du système des nations unies et des autres partenaires de la communauté internationale, pour un accompagnement technique et financier du processus

A l'endroit des pays membres de la CEEAC : (i) renforcer la coopération entre les Etats membre à travers la réactivation des Accords bilatéraux, multilatéraux et

mixtes incluant la problématique de la gestion de la transhumance et la transhumance apaisée dans la sous-région, (ii) mettre en œuvre les engagements politiques pris dans le cadre de la gestion des frontières conformément aux Programmes Frontières de l'Union Africaine et de la CEEAC aux fins de rendre dynamique le processus pour préserver la stabilité et paix durable dans les Etats.

Ci-dessous la feuille de route établie par les participants.

Activités	Période	Responsable
1. Transmission du relevé des conclusions et des documents annexes aux participants.	Mai. 2019	CEEAC
2. Mise en place d'un groupe de travail relatif au pastoralisme et à la transhumance.	Avril 2019	CEEAC
3. Rédaction d'un projet d'un 1 ^{er} draft de la réglementation communautaire basée sur le rapport du consultant.	27 mai 2019	Consultant
4. Dialogue avec les bailleurs en vue de soutenir la mise en œuvre de la réglementation communautaire, y compris les actions urgentes par rapport au pays les plus impactés	Continue	CEEAC+PT F
5. Rédaction d'un cadre stratégique de la transhumance dans l'espace CEEAC et son plan de mise en œuvre	1 ^{ème} trimestre 2020	CEEAC+PT F
6. Organiser une conférence régionale multi acteurs (gouvernement-agriculteurs-éleveurs-PTF) en vue d'informer et de sensibiliser tous les acteurs, les Etats de la CEEAC et les PTF sur les enjeux socio-économiques, politico-juridiques et diplomatiques, et environnementaux liés au développement du pastoralisme et de la transhumance.	2 ^{ème} trimestre 2020	CEEAC+PT F
7. Organiser une table ronde des PTF sur le pastoralisme et la transhumance apaisée en vue de lutter efficacement contre le braconnage et le trafic illicite des ressources naturelles et minières	Oct. 2020	CEEAC+PT F
8. Institutionnaliser un forum de dialogue sur le pastoralisme et la transhumance dans l'espace CEEAC (1 fois par an).	Continue	CEEAC+PT F

C- PASTORALISME AU-DELA DE NOS FRONTIERES

C1-Une expertise collective tchadienne interroge les politiques de développement pastoral et l'organisation de la transhumance au Tchad et en France

Bernard BONNET & Haroun MOUSSA

Découvrir des nouvelles réalités et questionner des expériences, peuvent permettre de soutenir la promotion des changements positifs aux politiques publiques en matière de développement pastoral au Tchad.

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités soutenu par le PASTOR figure un module de formation collective visant l'amélioration de la vision stratégique et du développement par les institutions d'appui au pastoralisme. La vision qu'ont les différentes catégories d'acteurs du pastoralisme au Tchad n'est certainement pas la même que celle qu'ont les acteurs du pastoralisme d'autres pays. De ce fait, découvrir des nouvelles réalités et partager des expériences, peuvent permettre de soutenir la promotion des changements positifs. Tel est le centre d'intérêt de l'organisation d'un voyage d'échange en France par l'Iram, au profit d'une équipe de huit cadres : Présidence de la République, Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, du Ministère de la production de l'Irrigation et des Equipements Agricoles, du Ministère de l'Aménagement du Territoire du développement de l'habitat et de l'urbanisme, la Confédération Interprofessionnelle de la filière élevage, accompagnés par le coordonnateur national du PASTOR et un expert de l'Iram à Montpellier.

La France est un pays dont on retient souvent les modèles d'élevage intensifs, mais qui dispose aussi d'un très grand potentiel pastoral mis en valeur par la transhumance dans les terres de parcours d'altitude. A la demande des élus de montagne et des Organisations d'Éleveurs, elle s'est dotée d'outils juridiques permettant de sécuriser le pastoralisme dans ses fonctions de gestion des ressources naturelles et de développement économique des territoires de montagne.

L'objectif de voyage d'échange était d'amener les participants à valoriser des nouvelles réalités et d'autres expériences afin de soutenir la promotion des changements positifs en faveur du développement du pastoralisme au Tchad.

Cette mission d'expertise interministérielle s'est déroulée du 3 au 13 juin 2019, d'abord à Paris pour l'analyse des institutions de prospective et de recherche développement gérés par les professionnels de l'élevage. L'équipe des responsables tchadiens a présenté les objectifs et questionnements de la mission au siège de l'AFD. Elle a ensuite rencontré les membres du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et Gestion de l'Espace Rural chargé des études prospectives dans les territoires ruraux en lien avec le changement climatique et le développement local. Une séance de travail a également été organisée par l'équipe de l'IDELE, institut de l'élevage géré par la profession des éleveurs et particulièrement active dans la production de connaissances utiles aux éleveurs et aux négociations des politiques (au niveau régional, national et européen). Le système de suivi des références technico économique basé sur l'engagement des éleveurs dans les régions (génétique pour la diversité des races locales, systèmes alimentation en fonction de la diversité des systèmes d'élevage, performances techniques et économiques comparées des différents systèmes d'élevage...).

Après ces échanges au niveau central, la mission s'est rendue en Isère à la rencontre des acteurs de la transhumance dans une région qui est traversée des flux de transhumance de multiples troupeaux ovins et bovins qui convergent en camion, mais aussi à pieds vers les massifs pour les quatre mois d'estive (de juin à septembre), permettant de valoriser à moindre coût les pâturages d'altitude de grande qualité.

A Grenoble la mission a rencontré deux structures de recherche action et d'appui au développement pastoral. L'IRSTREA institut de recherche public sur les territoires montagnards travaille avec les éleveurs sur un dispositif de veille sur l'évolution des ressources pastorales et la biodiversité des espaces pastoraux. Ce dispositif alpages sentinelle permet d'alimenter le dialogue entre éleveurs, bergers, agents des espaces naturels, chercheurs sur les adaptations de conduite des troupeaux et de gestion pastorale à développer au regard des impacts du changement climatique. La Fédération des Alpages de l'Isère a été présentée le lendemain par son directeur, cette fédération a été constituée initialement dans le sillage de la Loi foncière pastorale de 1972, pour faciliter les concertations entre propriétaires publics (communes) et privés des terres de transhumance. Mettant en relation contractuelles les associations foncières pastorales et les groupements pastoraux d'éleveurs transhumants, cette loi a permis de mettre en place une gestion collective du foncier pastoral. Cette politique foncière a permis en même temps de sécuriser l'accès aux terres de parcours d'éleveurs provenant parfois de plusieurs centaines de kilomètres de distance et a facilité la mise en place de nombreux investissements pastoraux par les communes et les éleveurs (hydraulique pastorale, pistes pastorales, parcs de contention et quais de chargement, bascules de pesée du bétail, cabanes de bergers, clôtures de parcs de nuit...). La FAI a poursuivi sa trajectoire dans l'accompagnement des éleveurs et des communes apportant de multiples services en lien avec la transhumance, et aussi dans l'animation de la concertation pour la définition et la mise en œuvre de plans pastoraux territoriaux à l'échelle intercommunal en synergie avec l'Etat, la Région et l'Europe.



La mission s'est ensuite largement imprégnée des réalités et des dynamiques de la transhumance entre les vallées alpines et le massif des Ecrins, rencontrant les membres d'un groupement pastoral en plein mouvement sur les routes de l'Isère et des Hautes Alpes conduisant 1300 brebis en estive à 2000 m d'altitude. La mission a pu s'entretenir avec les bergers, mais aussi avec les élus de deux communes traversées par ce groupe de transhumant. Après plusieurs années de contraintes et de déclin annoncé, l'arrivée du troupeau et de ses bergers est devenue une fête très attendue dans les localités traversées et d'accueil. Ceci s'observe un peu partout en France, en Espagne, en Italie et en Suisse, ce qui témoigne d'une évolution notoire des sociétés européennes sur leur pastoralisme.



Un entretien a également été organisé dans un alpage bovin qui réunit les propriétaires de six communes et d'une centaine de propriétaires privés qui gèrent 1000 hectares de pâturage d'altitude accueillant chaque année environ 900 génisses réunis par 17 éleveurs réunis dans un groupement pastoral. L'aval de la filière pastorale a été abordé aussi à travers la visite d'une laiterie qui collecte et transforme en fromages les laits bovin, ovin et caprin, bio et non bio.

En parallèle avec les observations et les entretiens la mission a mené son travail d'expertise collective sur quatre axes de questionnement pour mettre en perspectives les réalités observées en France, les similitudes et différences avec le contexte du Tchad, pour en tirer des enseignements utiles au soutien du développement pastoral au Tchad.

Les quatre axes de questionnement étaient instruits collectivement mais pilotés chacun par un binôme interinstitutionnel :

1. Politiques publiques de développement rural en lien avec CC et environnement et spécifiquement **politiques liées à l'élevage et changement climatique**;
2. Professionnalisation du secteur de l'élevage: **organisation des services aux éleveurs par les professionnels** (historique, trajectoire, gouvernance, financement...);
3. Politiques de soutien à l'agriculture et au pastoralisme des zones difficiles **spécifiquement le développement économique des territoires consacrés à l'élevage pastoral** (expériences et soutien aux approches filières et territoires);
4. Instruments de gestion collective du foncier pastoral **sécurisation et gestion partagée du foncier agro-pastoral dans les zones de transhumance**.



A la suite d'une journée de débriefing intermédiaire sur ces questions, plusieurs soirées ont été encore nécessaires pour partager les observations et les analyses. Les membres de la mission ont longuement échangé leurs positions respectives en

lien avec leur institution, le tout dans une ambiance studieuse, constructive, prospective et chaleureuse du petit chalet communal servant de base à la mission en plein massif alpin.

Le retour sur Paris a permis une présentation détaillée des résultats de ces travaux au siège de l'AFD par le coordonnateur du PASTOR.

Plusieurs similitudes sont fortement apparues dans les analyses entre les membres de la mission entre pratiques de la transhumance et enjeux de développement pastoral au Tchad et dans les Alpes centrales : conduite collective des troupeaux en transhumance, gestion collective des parcours de transhumance, amplitudes variables des mouvements de transhumance (de quelques kilomètres à plusieurs centaines de kilomètres, technicité et ancrage social profond du pastoralisme, efficacité de la transhumance aux plans économique, sanitaire et environnemental, importance des aménagements pastoraux pour le soutien à la gestion des espaces de transhumance...

Parallèlement, la mission a été frappé de manière assez unanime par certains éléments perçus comme des perspectives à intégrer dans la réflexion prospective au Tchad : synergies d'acteurs systématiques pour le financement des politiques et des aménagements, partenariat constructif entre les organisations des professionnels des éleveurs et les pouvoirs publics, implication remarquable des leaders des éleveurs et des élus dans l'organisation et la gestion de la transhumance, facilitation des mouvements de transhumance en France et en Europe autant à pieds qu'en camion, au niveau local comme au niveau transfrontaliers, évolution positive du regard et de la perception de la mobilité pastorale et du pastoralisme dans les sociétés européennes, méthodes de suivi-recensement régulier des espaces pastoraux et de la transhumance, le renouveau des fêtes de la transhumance participe du renforcement des liens sociaux et économiques dans les territoires d'accueil de la transhumance, les conflits sont focalisés sur la prédation par les loup.

C.2- Les code pastoral au Benin pour réguler et orienter la transhumance afin d'éviter des conflits avec les agriculteurs locaux

Pabame SOUGNABE & Bernard BONNET

Adopter un code pastoral est un bon geste en faveur des pasteurs mais faut-il encore qu'il soit efficient. Sinon, il produira les effets inverses.

Quoique deux fois plus grand que son voisin, le Togo le Benin avec ses 112622 Km² est un des plus petits Pays d'Afrique. Il est situé en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer. On distingue cinq (05) régions naturelles parmi lesquelles la vaste plaine du Gourma à l'extrême nord-ouest, entre l'Atacora et la frontière avec le Burkina Faso et le Togo qui est une Zone d'Elevage par excellence et accueille chaque année des milliers d'animaux venus des Pays limitrophes. Le Benin vient donc d'adopter un code pastoral pour régir les activités pastorales sur l'ensemble de son territoire. L'objectif affiché par les autorités du Pays est de réguler et d'orienter la transhumance afin d'éviter des conflits avec les agriculteurs locaux. Un survol de ce code pour mieux appréhender le vrai mobile de ce texte de loi.

Le document invite explicitement l'Etat et les collectivités territoriales à reconnaître et garantir le pastoralisme comme un mode d'élevage.

ARTICLE 4 : Le Pastoralisme est un mode d'élevage reconnu et garanti par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il invite l'Etat également à favoriser la création et le développement d'organisations pastorales pour défendre les intérêts des pasteurs

ARTICLE 15 : l'Etat favorise la création et le développement d'organisations pastorales représentatives, capable de participer à la bonne gouvernance, à la défense des

droits et des intérêts des pasteurs, à une meilleure diffusion et application des textes législatifs liés à la gestion durable des ressources pastorale.

A l'image du Tchad, le texte encourage la création d'une Plateforme multi-acteurs et multisectorielles.

ARTICLE 18 : L'Etat encourage le développement d'un partenariat sous régionale par la mise en place de Plateformes multi-institutionnelles et multi-acteurs de suivi et de plaidoyer sur le Pastoralisme.

Le texte prévoit des dispositifs de sécurisation des espaces d'utilité pastorale

ARTICLE 21 : Il est interdit de procéder à tout défrichement, à toute installation de culture ou à toute autre activités non pastorales sur une distance de cent (100) mètre autour des pâturages des couloirs de passage, des axes et pistes de transhumance, des aires de repos, des marchés à bétails et des points de rassemblement du bétail.

La zone d'exclusion précisée au précédent alinéa est déclarée d'utilité publique.

ARTICLE 38 : Il est interdit de procéder à tout défrichement ou installation de culture dans les zones délimitées autour des points d'abreuvement du bétail et à l'intérieur des limites des zones d'attentes

Le texte reconnaît les espaces pastoraux comme domaine public

ARTICLE 40 : L'Espace pastoral naturel est un domaine public inaliénable, imprescriptible et insaisissable, réservé exclusivement aux activités du Pastoralisme.

Des mesures spéciales d'interdiction temporaire d'accès aux espaces pastoraux peuvent être prises par les services techniques compétents pour des raisons sanitaires du bétail et de sauvegarde de l'environnement.

La sécurité des éleveurs transhumants est garantie par le texte

ARTICLE 54 : Les éleveurs transhumants transfrontaliers, régulièrement admis sur le territoire béninois, bénéficient de la protection des autorités compétentes, et de leurs droits fondamentaux sont garantis par les institutions judiciaires de la République Béninois.

Des fonds d'appui au Pastoralisme sont prévus dans ce texte de loi

ARTICLE 71 : Il est créé un établissement public dénommé Fonds d'Appui au Pastoralisme Chargé du financement au Pastoralisme

Le Fonds d'appui au pastoralisme est placé sous le tutelle du Ministère en Charge l'Elevage

Un décret pris en conseil des Ministres fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Fonds d'Appui au Pastoralisme

Des dispositions sont prises pour sanctionner ceux qui ne respectent pas les espaces ou les ouvrages pastoraux

ARTICLE 95 : Est puni d'un emprisonnement de trois mois (3) à six mois (6) et d'une amende de cent mille (100 000) à cinq cent mille (500 000) franc CFA ou l'une de ces deux peines seulement, quiconque en violation des dispositions du présent code, procède au défrichement et à la mise en culture des couloirs et des zones réservées au pâturage, des axes et pistes de transhumance, des aires de repos, des marchés à bétail et des points rassemblement du bétail.

Cependant ce texte de loi, ne présente pas seulement les carottes aux éleveurs mais aussi le bâton qui semble être très contraignant pour eux.

Le texte de loi a peut-être aussi oublié les facteurs qui sous-tendent la transhumance. Les pasteurs ne gèrent pas les dates mais le temps : les dates d'entrée et retour fixées en avance par arrêté donnera quelle garanti aux éleveurs ? (les prévisions ne sont pas toujours fiables)

ARTICLE 60 : Les dates d'arrivée et de retour des troupeaux transhumants transfrontaliers sont fixées chaque année par arrêté du Ministre chargé de l'Elevage en tenant compte des zones agropastorales, des saisons culturelles et des changements climatiques.

ARTICLE 61 : Le retour des éleveurs et des troupeaux transhumants dans leurs Pays d'origine est obligatoire.

Ce qui risque de complètement assommer la mobilité pastorale vers le Benin, ce sont les multiples taxes.

ARTICLE 74 : Les transhumants transfrontaliers sont assujettis au paiement d'une taxe d'entrée sur le territoire National.

ARTICLE 76 : Il est intitulé une caution d'entrée payée par les transhumants transfrontaliers

ARTICLE 77 : La caution d'entrée est de mille (1000) CFA par tête de petit ruminants et de cinq mille (5000) francs CFA par tête de gros bétail.

ARTICLE 79 : Une taxe de pacage est établie par animale au nom du possesseur des troupeaux transhumants transfrontaliers.

Le texte vient en plus légitimer ou ouvrir une brèche qui peut entraîner des actes de racket des pasteurs en transhumance.

ARTICLE 102 : Toute discordance non justifiée lors d'une visite de contrôle entre la composition d'un troupeau et les informations du certificat de transhumance et de laissez-passer éventuels entraîne la saisie du surplus du bétail dont la propriété n'est pas établie.

Ce surplus est vendu par le démembrement local de l'ANGT pour le compte du Fonds d'appui au Pastoralisme dans un délai de dix (10) jours en cas d'absence de déclaration de perte du propriétaire présumer.

Un procès-verbal de saisie-vente est établie à cet effet.

L'effectif d'un troupeau n'est pas jamais stable, il est dynamique à cause de naissance, des ventes et des achats des animaux, des pertes, des vols, des confiâges, des dons etc. Il est donc impossible que la taille du troupeau soit resté stable durant la période de la transhumance.

En guise de conclusion, on peut se demander si ce texte de loi ne porte pas le risque de dissuader les éleveurs transhumants des pays voisins qui transhument au Bénin. On s'interrogera aussi sur la capacité des services publics à administrer de telle manière les mouvements de transhumance. Comment évitera-t-on dans l'application d'un tel texte les amendes excessives et la création des ranches (zones de pâturage) vers lesquels les éleveurs transhumants vont être orientés. Alors qu'on sait que l'enjeu est de renforcer les liens sociaux entre sédentaires et transhumants la dimension de la négociation des règles d'accès et de gestion est très peu soutenue dans le texte.

Il est probable que ce texte s'inscrive comme une réponse du Gouvernement béninois aux critiques faites régulièrement envers la transhumance dans ce pays par la presse et la société civile. Un titre d'un éditorial parut en juillet 2018 (écrit par Edgard Couao-Zotti) en dit plus.

<https://www.lanationbenin.info/index.php/societe-2/146-societe/16399-transhumance-pastorale-au-benin-une-plaie-incurable>

D- PERSPECTIVES

D.1- Un atelier de restitution sera organisé par la PPT dans le cadre d'un voyage d'échanges en France des hauts cadres tchadiens issus de différentes Institutions pour promouvoir le développement pastoral

Une équipe des cadres Tchadiens des Ministères en charge de l'Élevage, de l'Agriculture de l'Aménagement du Territoire, de la Présidence de la République, le coordonnateur du PASTOR, et un représentant des Organisations Professionnelles de l'Élevage s'est rendu du 3 au 13 juin 2019 dans les territoires pastoraux du centre des Alpes françaises. L'objectif de cette mission était d'amener les participants à valoriser des nouvelles réalités et expérience afin de soutenir la promotion des changements positifs en faveur de développement du Pastoralisme au Tchad. Une séance de travail a fait l'objet de quatre (4) axes de

questionnement pour mettre en perspectives les réalités observées en France, les similitudes et différences avec les contextes du Tchad. Une restitution vous sera faite au moment opportun.

D2- La Stratégie Provinciale de Développement Agro-pastoral bientôt disponible dans le Mandoul et le Moyen Chari

La Plateforme pastorale du Tchad a facilité un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Pastoral (SNDP) pour l'ensemble du Tchad entre 2013 et 2016. La SNDP constitue un cadre politique et spatial convergeant, intégrant hydraulique pastorale, adaptation au changement climatique et développement pastoral ou agro-pastoral. L'opérationnalisation de cette SNDP nationale passe par la déclinaison de sa mise en œuvre au niveau des Province du Tchad pour faciliter les la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans ces huit axes stratégiques au niveau locale. Le Programme D'Appui Structurant au Développement Pastoral (PASTOR) s'est propose de réaliser cette déclinaison dans les Provinces concernées relevant de sa zone d'intervention au travers les Consortium d'ONG bénéficiant des subventions pour la mise en œuvre des projets. C'est le cas de RAP-Développement et ses co-exécutantes (Baobab, RESAP-MP, APCI, AFDSEC) qui doivent élaborer la SPDAP dans le Mandoul et le Moyen-Chari. Pour accompagner ce processus de « Provincialisation » de la SNDP, le Consortium a bénéficié d'une mission d'appui méthodologique qui lui a permi sles de conduire ce processus à terme. Appuyer les Experts de l'IRMA, il sera organiser d'ici octobre 2019 deux Ateliers provinciaux pour la déclinaison de la SNDP en SPDAP dans le Mandoul et le Moyen Chari.

E-A LIRE SUR LE SITES DE LA PLATEFORME PASTORALE

E1- Au Nigeria, les Peuls pris au piège de la guerre pour la terre *Le Monde avec AFP Publié le 27 juin 2019 à 11h50*

Une série de grand reportage sur le Conflit entre Eleveurs et Cultivateurs au Nigeria est réalisée par le Journal « le Monde et l'AFP ». Le Nigéria ce grand pays le plus peuplé d'Afrique est soumis à cette infernale affrontement où ce conflit aurait déjà fait plus de 7000 morts en cinq ans. Veuillez trouver ce reportage en PJ mais aussi le lire sur le site à l'adresse suivante : http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/pasteur_maipa.pdf

E2- Résultats de deux (2) Études organisé par le CILSS et la CEDEAO à Lomé au Togo du 18 au 20 2019

Le Rapport de l'atelier de Restitution de deux Études sur ; 1- Impact des Conflits, le fonctionnement des marchés Nationaux et Régionaux des produits Céréaliers ; 2-Echange et circuit Régionaux de Commercialisation des produits et intrants agricoles et vétérinaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel est sur le site de la PPT à l'adresse suivant : http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Rapport_atelier_validation_des_2_etudes_sur_commerce_regiona

E3- Sécurisation du foncier pastoral en Afrique de l'Ouest

A mesure que les pressions sur les terres et les ressources naturelles augmentent, les groupes défavorisés risquent d'être de plus en plus lésés, en particulier lorsque leurs droits ne sont pas garantis, que leurs capacités à les faire valoir sont limitées, et que d'importantes inégalités façonnent leurs relations avec le gouvernement et les investisseurs. Raison pour laquelle la PPT a mis en place un groupe de réflexion sur la sécurisation du foncier pastoral au Tchad. Ce document sur la sécurisation du foncier vient enrichir la réflexion démarrée depuis un plus d'un an. Vous trouverez ce document à l'adresse suivante : <http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/17634FiiED.pdf>

E4- Insécurité dans la Région du Lac Tchad : Où en est le Pastoralisme et comment penser son développement

Deux documents portant sur l'insécurité dans le bassin du Lac Tchad et leurs impacts sur les éleveurs sont disponibles sur le site de la PPT: l'exclusion, la marginalisation et la stigmatisation associée à des actes de violences. Ces actions ont profondément bouleversé la vie des éleveurs leurs systèmes de production. Ces documents jettent également la base de réflexion pour sortir ces régions de son cycle infernal de violence. Vous pouvez les consulter aux adresses suivantes :

<http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/insecurite-Lactchad.pdf>

http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Rapport_etude_kawtal_final.pdf

E5- Etude sur l'Élevage Mobile dans la Région de Zinder : Une recherche Socio- anthropologique

Le programme de Recherche dénommé « LASDEL » a réalisé une étude sur l'élevage mobile dans la région de Zinder au Niger. Cette étude porte sur deux axes relatifs aux pratiques et les stratégies qui sous-tendent la mobilité pastorale, les modes d'intervention institutionnel dans le domaine de l'élevage mobile et les différentes formes de « politique locale de l'élevage ». L'étude met en évidence les enjeux centraux de tous axes : la problématique d'accès à l'eau et aux pâturages. Veuillez consulter le rapport de cette étude sur le site de la PPT à l'adresse suivant:http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Rap_synth_Elevage_Mobile_Zinder_JPO.Sardan-nov14.pdf

E6- Rapport sur la Mobilité du Bétail en Afrique de l'Ouest : différentes étapes d'un dispositif de sécurisation de pistes.

Les mobilités des animaux en l'Afrique de l'Ouest comme le cas au Tchad sont confrontées à des nombreux obstacles telles que l'extension des superficies cultivés au détriment des ressources pastorale, la mise en culture des bas-fonds et la réduction des pistes a bétail. Grâce à la décentralisation effective au Burkina Faso, l'article montre comment on peut améliorer l'aménagement pastoral au niveau de plusieurs communes à travers des collaboration au niveau intercommunale. Vous

lisez cet article à l'adresse suivant:http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Mobilite_pastorale_en_AO.pdf

Cet article est accompagné d'un film documentaire de court métrage. Vous pouvez suivre le documentaire sur ce lien. :<https://mail.google.com/mail/u/0/#inbox/FMfcgxwCggBFdMcQGzqSZCcTwdDgmTMR?compose=DmwnWtMqjIrpvrVbktNgkMLWfwwsQmZrnKrrDpPmGVmfWQvcRTdbBRjsPICGCCcqvCjngbnKDSg&projector=1&messagePartId=0.1>

Réalisateurs :	Dr. Sougnabé Pabamé, AT/PASTOR en appui à la PPT Ahmed Mohamed Nadif, SG exécutif Permanent de la PPT Bonnet Bernard, Responsable AT-MO/PASTOR /Iram (Montpellier) Remy COURCIER, Chef de mission AT-MO/PASTOR Haroun MOUSSA, Coordonnateur du PASTOR
----------------	---

Consultez le site de la Plateforme Pastorale du Tchad pour plus d'informations www.plateforme-pastorale-tchad.org